

**MAIRIE DES OMERGUES**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N°02/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 02/03/2026

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 9

**OBJET : BILAN 24 HEURES STATION D'EPURATION - DEVIS**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est obligatoire de réaliser cette année un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan est un bilan de pollution de la station, il consiste à prélever des échantillons en entrée et en sortie de station et à analyser ces échantillons. Un avis est ensuite donné sur les performances épuratoires du système d'assainissement. Ce bilan a été plusieurs fois réalisé par IT 04 (l'Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04) à l'entière satisfaction de la commune. L'agence IT 04 propose une analyse au coût de 995.00 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le devis de l'Agence Départemental IT 04 pour la réalisation du bilan 24 heures pour un montant de 995.00 € H.T.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 mars 2026,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

